

REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

AGENCE NATIONALE DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES



Note technique sur la méthodologie générale du RNAE 2020-2022



1. CONTEXTE

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) a identifié le secteur agricole comme principal pôle de croissance économique, de résorption de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural, où vivent près de 70 % de la population.

L'engagement de la Guinée à développer équitablement et durablement son agriculture a été réaffirmé par la validation de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) et son cadre de planification stratégique, le Plan National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) qui s'inscrit sur une période de huit ans (2018 - 2025). Une connaissance plus approfondie du secteur agricole est nécessaire pour répondre aux besoins en informations croissants et pressants, en quantité et en qualité, des différents décideurs et opérateurs économiques pour asseoir leurs stratégies d'intervention sur des bases solides.

En effet, les politiques de développement du secteur rural ne peuvent être efficaces que dans la mesure où les acteurs ont une **bonne connaissance de la structure et le fonctionnement du secteur rural à travers la réalisation du Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE)**, puis de leur évolution vers un système permanent intégré de collecte et de production de données statistiques agricoles.

Le Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE), dont le dernier date de 2000 en Guinée, s'inscrit également dans le cadre de la Stratégie Mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Elle a pour ambition de renverser la tendance à la dégradation quantitative et qualitative des données au niveau des pays en développement.

En outre, cette opération statistique de grande envergure permettra à la Guinée, d'une part, d'être au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 (PMRA 2020) préconisé par la FAO. Et d'autre part, elle **favorisera l'amélioration de la production et de la diffusion des statistiques agricoles pour un meilleur pilotage et/ou suivi des objectifs de la Politique Nationale de Développement Agricole** et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement guinéen a bénéficié d'un **financement de la Banque Mondiale** à travers le Projet de Développement Agricole Intégré de Guinée (PDAIG) pour la réalisation du Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE), de la FAO qui assuré le financement et l'appui technique de la phase préparatoire du RNAE en 2017/2018 et de l'AFD pour la mise en place d'un système permanent de statistiques agricoles.

Le RNAE est un projet de trois ans (2020 à 2022), mis en œuvre par l'ANASA en collaboration avec les trois Ministères du secteur rural (Agriculture et Elevage ; Pêche, Aquaculture et Economie Maritime ; Environnement, des Eaux et Forêts) et l'Institut National de Statistique (INS).

2. OBJECTIFS ET CHAMPS DU RNAE

Le but du RNAE est l'amélioration de la production et de la diffusion des statistiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour répondre aux besoins en données pour le pilotage et/ou le suivi de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), des objectifs de la Politique Nationale de Développement Agricole, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2.1. OBJECTIFS

Le RNAE fournira des informations structurelles sur les exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques, de types traditionnels et modernes, sur l'ensemble du territoire national. Ses objectifs sont :

- Produire des informations statistiques structurelles et fonctionnelles fiables, pertinentes et suffisamment désagrégées sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie en vue de constituer des références pour planifier et mesurer la dynamique du secteur rural ;
- Contribuer, par la mise à disposition d'informations statistiques, au renforcement du système de suivi et évaluation du Plan National de Développement Economique et Social, de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) ;
- Mettre en place un système d'archivage des données et renforcer la plateforme de diffusion en ligne des données statistiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Par ailleurs, ce recensement s'inscrit dans un ensemble cohérent d'enquêtes de grandes envergures prévues dans la SNDS 2016-2020 telles que la réalisation du Recensement Général de la Population, la réalisation d'une enquête harmonisée sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages.

2.2. LE CHAMP DU RECENSEMENT

Le champ du recensement définit les limites dans lesquelles s'inscrit le recensement. Elles concernent tout à la fois la géographie, les thèmes couverts et également les périodes de référence et de réalisation de l'opération.

2.2.1. *Champ géographique*

Le champ géographique couvre la totalité du territoire national à savoir les 8 régions administratives et les 33 préfectures. De façon plus précise, la collecte des modules centraux concerne toutes les **6 960 zones de dénombrement** (ZD) du milieu rural ainsi que la **zone péri-urbaine de Conakry**. Il y a 9 679 ZD (milieu rural : 6 960 ZD ; milieu urbain : 2 719 ZD) issues du Recensement Général de la Population de l'Habitation qui a eu lieu en 2014 (RGPH, 2014). Chaque ZD a une carte de base qui montre les limites de la ZD, les noms de localités appartenant à la ZD et les chemins d'accès. La taille moyenne des ZD est de 186 ménages dans le milieu urbain et 140 ménages dans le milieu rural, avec une moyenne globale de 153 ménages par ZD. La technique statistique appliquée au RNAE se réfère donc à l'intégralité de ce champ géographique et permettra de consolider la production des résultats à tous les niveaux administratifs (national, régional, préfectoral, communal, ...) et pour les quatre régions naturelles.

2.2.2. Champ thématique

Au terme de la collecte du RNAE, plusieurs bases de sondage seront construites. Elles devront permettre de couvrir de la façon la plus exhaustive possible le champ thématique que constitue le secteur primaire dans son ensemble (productions végétales, productions animales, pêche et aquaculture, foresterie et sylviculture, environnement, infrastructures rurales, etc.).

2.2.3. Champ temporel

Il existe, lorsque l'on souhaite couvrir un champ thématique aussi vaste, diverses références temporelles qui renvoient aux calendriers culturels ou à la pratique de certaines activités (pêche, contre saison). Par défaut le champ temporel est la saison agricole 2021/2022, mais il peut arriver pour certaines questions que la référence soit autre, elle sera donc précisée tant au niveau des questionnaires que par la suite dans la publication des données.

3. APPROCHE DU RNAE

Les modules du RNAE traitent des aspects structurels et fonctionnels de la production du secteur primaire. Ainsi, trois modules centraux et trois modules thématiques ont été retenus comme le préconise l'approche modulaire du Programme mondial des recensements agricoles (PMRA 2020) de la FAO.

3.1. APPROCHE MODULAIRE

L'approche modulaire consiste en un module de base clairement identifié et un ou plusieurs modules complémentaires ou thématiques. Les informations collectées dans le module de base sont utilisées comme base de sondage pour les modules complémentaires. Dans l'approche modulaire, le module de base comprend les rubriques pour la base de sondage ainsi que d'autres rubriques considérées comme nécessaires pour établir la base de sondage des modules complémentaires ou pour fournir des données au plus petit niveau.

Les modules complémentaires utilisent la base de sondage générée par le module de base auprès des populations cibles spécifiques. Ces modules complémentaires sont utilisés pour collecter un éventail plus large de données par rapport à l'approche classique. Ces modules peuvent être de nature thématique où la population est un sous-ensemble des exploitations, ou inclure plusieurs thèmes où la population cible est la même pour un groupe de thèmes. Les modules peuvent être réalisés simultanément ou étalés sur une période de temps. Alors que le nombre et l'étendue des modules complémentaires ne sont pas fixes, l'approche modulaire permet la collecte d'un large éventail de rubriques additionnelles en fonction des besoins du pays et des ressources disponibles.

3.2. MODULES CENTRAUX

Le Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage RNAE couvrira trois Modules Centraux par dénombrement exhaustif.

Les données collectées dans les modules centraux permettront de disposer d'une Base de Sondage Principale (BSP) complète et actualisée pour les enquêtes des modules complémentaires.

- a) **Module des exploitations agropastorales familiales** : Les principales données à collecter sur le chef de ménage sont, la taille du ménage, la disponibilité foncière, les activités agricoles et non agricoles du ménage, les actifs agricoles, les plantations disponibles, les équipements agricoles, les effectifs du cheptel, la pratique de la sylviculture et des activités forestières, la pratique de la pêche et l'aquaculture, etc.
- b) **Module des exploitations modernes** : Les principales données à collecter sont relatives aux caractéristiques de l'exploitation (statut juridique, management, activités principales pratiquées, comptabilité, etc.), à la main-d'œuvre, aux matériels et équipements, au cheptel et volaille, aux superficies et productions des cultures et arbres fruitiers, à la foresterie et sylviculture, à la transformation, à la pêche et aquaculture etc.
- c) **Module communautaire** : Les principales données à collecter portent sur le type de villages, la population, les infrastructures de base (routes, eau et électricité), les infrastructures scolaires, socio-sanitaires, socio-économiques, les réseaux de communication, les ressources naturelles (essences forestières, terres, faune, rivières, fleuve, etc.), les organisations socio-économiques et culturelles, la localisation et l'identification des espaces pastoraux, les sites horticoles, les périmètre aménagés, les sites aquacoles, la liste des hameaux et campements, les principales contraintes de développement, etc.

3.3. MODULES THEMATIQUES

Il y a aura trois Modules complémentaires qui seront réalisés. Ces modules abordent le fonctionnement des productions sur une campagne (période de 12 mois) par sondage avec un niveau de représentativité préfectoral. Leur réalisation permettra la mise en place et le développement d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA). Il s'agira du :

- a) **Module thématique agriculture-sylviculture** : Systèmes de culture, espèces, variétés, cycle, main d'œuvre, engrais et pesticides utilisés, superficie, production, rendement, etc.
- b) **Module thématique Elevage** : Type d'élevage, effectif, production, reproduction, etc.
- c) **Module thématique Pêche/Aquaculture** : système aquacole, espèces, production, type de pêche, espèces pêchées, quantité, etc.

La réalisation des enquêtes des modules thématiques permettra de disposer des données sur les productions de ces sous-secteurs et de façon générale de l'efficacité et la contribution du secteur à l'économie nationale.

4. TRAITEMENT

Traditionnellement, les données de recensements ou d'enquêtes par sondage sont saisies manuellement dans des systèmes de traitement des données, et l'exactitude des données est vérifiée par un mécanisme de double saisie. Désormais, les nouvelles technologies de numérisation permettent de gagner du temps et peuvent grandement améliorer la fiabilité des données. Ces technologies offrent également la possibilité d'accéder plus rapidement aux résultats.

LE RNAE va utiliser la Méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interview ou Entretien individuel assisté par ordinateur). Ses résultats feront l'objet de traitement, d'analyse des données et de développement d'un système moderne d'archivage et de diffusion au moyen d'une plateforme web et de bases des données fiables et actuelles sur le secteur.

L'utilisation d'un Système d'information géographique (SIG), système informatisé qui facilite les phases de traitement, d'analyse et de diffusion des données peut être envisagé à moyen terme pour améliorer l'étendue et la qualité des données géoréférencées du secteur agricole.

5. ORGANISATION GENERALE DU RNAE

L'organisation générale des questionnaires doit répondre à une triple contrainte :

- L'existence de modules centraux qui recouvrent les exploitations familiales, les exploitations modernes et les infrastructures communautaires ;
- Concernant les modules complémentaires, la prise en compte d'activités de production diverses avec des calendriers culturels qui s'étalent sur la presque totalité de l'année agricole ;
- La faisabilité en termes d'effort d'enquête, c'est à dire le temps maximum que peut passer un agent recenseur sur une exploitation à l'un ou l'autre moment de la phase de collecte.

La table ronde utilisateurs-producteurs tenue en avril 2017 en collaboration avec la FAO a permis de dégager les grandes lignes du recensement, a classé les thématiques selon un certain nombre de domaines :

- L'Agriculture ;
- L'Elevage ;
- L'Environnement ;
- La Pêche et l'aquaculture.

A partir de l'examen de variables retenus à l'issue de cette table ronde, on peut dire que le RNAE comprend :

- Les opérations habituelles d'un recensement : inventaires en vue de la constitution de bases de sondage et des éléments de structure sur les exploitations ;
- Un ensemble d'enquêtes thématiques.

6. CADRE INSTITUTIONNEL

Le Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE) sera placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Élevage, avec la collaboration du Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime et du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Les organes suivants seront mis en place dans le cadre du RNAE :

- Comité National de Pilotage du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (CNP/RNAE), structure politique d'appui du RNAE ;
- Comité Technique du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (CT/RNAE), organe technique et de validation des résultats du RNAE ;
- Coordination Nationale du Projet et Bureau Central du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (BCRNAE), organe national d'exécution du RNAE ;
- Comité Régional du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (CR/RNAE), structure régionale de mise en œuvre et suivi du RNAE ;
- Comité Préfectoral du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (CP/RNAE), structure préfectorale de mise en œuvre et suivi du RNAE.

7. PHASES DE MISE EN ŒUVRE

Le RNAE est exécuté par le Bureau Central du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (BCRNAE) en collaboration avec les partenaires techniques en cinq (5) phases :

- **Première phase (phase préparatoire)** : élaboration des outils méthodologiques, mise en place des organes du RNAE, conception du plan média, acquisition des équipements, élaboration des manuels de formations et préparation des outils numériques de collecte et pré-dénombrement.
- **Deuxième phase** : réalisation de la collecte de données des modules de base (communautaire, exploitations familiales et exploitations modernes) ;
- **Troisième phase** : réalisation de la collecte de données des modules complémentaires/thématiques (agriculture, élevage, pêche-aquaculture et foresterie) ;
- **Quatrième phase** : traitement, analyse et validation des données ;
- **Cinquième phase** : développement d'un système moderne d'archivage et de diffusion des résultats au moyen d'une plateforme web.

8. ORGANISATION DE LA COLLECTE

La méthode de collecte est décrite dans le tableau suivant :

Rubriques	Module exploitations familiales	Modules exploitations modernes	Module communautaire
Unité observée	<ul style="list-style-type: none"> - Ménage démographique pour les sections 2, 3 et 9 du questionnaire ; - Ménage agricole pour les autres sections 	Exploitation moderne	<ul style="list-style-type: none"> - District ou, - Quartier
Unité répondante	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de ménage (CM) ; - Autre membre du ménage en cas d'indisponibilité du CM 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'exploitation ou, - Gérant d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Président de district ou, - Chef de quartier
Qui collecte ?	Agent recenseur	Chef d'équipe	Agent recenseur
Que collecte-t-on ?	<p>Les variables à renseigner sont relatives aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dénombrement des ménages de la ZD et caractéristiques socio-démographiques du CM ; - Activités agricoles ; - Accès et utilisation des terres ; - Cultures pratiquées ; - Pratiques agricoles et environnementales ; - Effectif du cheptel ; - Encadrement et crédit ; - Activités non agricoles des membres du ménage. 	<p>Les variables d'observations sont relatives aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques de l'exploitation ; - Main d'œuvre ; - Matériels, équipements et infrastructures ; - Cultures principales pratiquées lors de la campagne précédente ; - Dénombrement du cheptel de l'exploitation ; - Forêt et sylviculture ; - Pêche et aquaculture ; - Contraintes limitant la production/ 	<p>Les variables à renseigner sont relatives aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les infrastructures de base ou socio-économiques ; - Les organisations et associations de producteurs ; - Les sites où sont pratiquées les activités de maraîchage, pisciculture, aquaculture, foresterie ; - Les espaces pastoraux ; - Les principales difficultés éprouvées dans les différents secteurs et dans l'écoulement de leurs productions.
Sur quoi collecte-t-on ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ménage démographique pour les sections 2, 3 et 9 ; - Ménage agricole pour les autres sections 	Exploitation moderne	<ul style="list-style-type: none"> - District ou, - Quartier
Après de qui collecte-t-on ?	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de ménage (CM) ; - Autre membre du ménage en cas d'indisponibilité du CM 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'exploitation ou, - Gérant d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Président de district ou, - Chef de quartier
Comment collecte-t-on ?	La collecte se fera par interview directe du CM ou un autre membre du ménage en cas d'indisponibilité du CM en suivant rigoureusement la succession des questions. Les réponses obtenues seront enregistrées directement sur la tablette ou sur le questionnaire papier dans le cas exceptionnel où la tablette ne fonctionne pas	Chaque exploitation moderne sera enquêtée par interview directe du chef d'exploitation ou du gérant d'exploitation en suivant rigoureusement la chronologie des questions. Les réponses obtenues seront enregistrées directement sur la tablette ou sur le questionnaire papier en cas de dysfonctionnement de celle-ci.	La collecte se fera par interview directe du président de district ou du chef de quartier en suivant rigoureusement la chronologie des questions. Les réponses obtenues seront enregistrées directement sur la tablette ou sur le questionnaire papier en cas de dysfonctionnement de celle-ci.

9. METHODE DE COLLECTE

La Méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interview ou Entretien individuel assisté par ordinateur) sera utilisée pour la réalisation du RNAE en Guinée. Avec cette méthode, l'agent recenseur procède à l'interview du répondant à l'aide d'un questionnaire électronique sur un appareil mobile utilisé pour enregistrer les réponses. Dans le cas du RNAE, il s'agira de tablettes. L'objectif principal attendu est d'effectuer la collecte et le transfert des données du RNAE qui seront facilités par :

- Une application de collecte numérique des données ;
- Un dispositif de transfert quotidien des données sur le serveur central basé à Conakry ;
- Des outils de contrôle et de supervision à distance.

Les formulaires seront développés à travers la plateforme Survey Solution.

Tablettes : Les agents enquêteurs seront dotés de tablette tactile sur lesquelles seront installées des applications mobiles de collecte contenant les formulaires d'enquête. Les données de l'enquêtes sont soit transférées en temps réel vers le serveur cloud de Survey Solution, soit stockées sur les tablettes en l'absence de réseau internet. Les données seront consolidées sur le serveur cloud dès que la tablette sera connectée à un réseau internet.

Transfert des données vers le serveur local en Guinée : Pour transférer les données d'enquête en Guinée et procéder à leur traitement, un module informatique sera développé pour automatiser, organiser et faciliter l'opération. Ce module sera lancé régulièrement à l'initiative du serveur local.

Analyse des données et validation : Les données transférées du serveur de cloud Survey Solution vers le serveur local du Ministère sont stockées temporairement pour analyse, traitement, correction si nécessaire et validation pour transfert vers la base de données définitive. Les données validées sont transférées vers le serveur définitif.

NB : *En cas de dysfonctionnement d'une tablette, l'agent recenseur utilisera le questionnaire papier. Le questionnaire ainsi rempli sera saisi sur la tablette dès que celle-ci sera en état de marche.*

11. DISPOSITIF DE FORMATION ET DE COLLECTE

11.1. ENQUETE TEST

L'objectif principal de l'enquête test est de tester les outils de collecte du RNAE (questionnaires papiers et application sur la tablette). Elle couvre deux étapes, à savoir la formation et la collecte.

11.1.1. Formation

La formation sera organisée de la façon suivante :

- a) Formateurs : Equipe technique du RNAE
- b) Nombre d'enquêteurs : 15
- c) Nombre superviseur : 5
- d) Equipe de formation : 2
- e) Nombre de formateur : 4
- f) Supports :
 - Questionnaires (module exploitations familiales, module secteur moderne, module communautaire) ;
 - Manuel de l'agent recenseur ;
 - Manuel du chef d'équipe ;
 - Tablette ;
 - Carte ZD ;
- g) Durée : 3 jours ;
- h) Période : 3^e semaine du mois d'avril 2021.

11.1.2. Collecte

La collecte débutera au plus tard le lendemain de la formation.

- a) Nombre d'équipes : 5
- b) Composition par équipe :
 - L'équipe technique du RNAE
 - 1 chef d'équipe
 - 3 agents recenseurs
- c) Nombre de ZD : 20
- d) Durée de la collecte : 8 jours
- e) Période : Les 2 dernières semaines du mois d'avril 2021.

Les équipes seront dotées de la façon suivante :

- 1 tablette par agent recenseur ;
- 1 manuel de l'agent recenseur par agent recenseur ;
- 1 carte par ZD ;
- 1 tablette par chef d'équipe ;
- 1 manuel du chef d'équipe ;
- Des questionnaires papier du module des exploitations familiales ;
- Des questionnaires papier du module communautaire ;
- Des questionnaires papier du module exploitations modernes.

Important : Après l'enquête test, un réajustement éventuel des documents techniques du RNAE est à prévoir avant le lancement de la formation du personnel chargé de la collecte.

11.2. EXECUTION DU RNAE

11.2.1. Dispositif de formation

La formation se fera en deux étapes :

- La formation des formateurs ;
- La formation du personnel de terrain.

11.2.2. Formation des formateurs

Il s'agira de former d'abord les formateurs qui vont à leur tour former le personnel de terrain (chefs d'équipe et agents recenseurs).

Cette formation sera organisée de la façon suivante :

- Nombre de formateurs des formateurs : 4
- Nombre de personnes concernées : 48
- Lieu de formation : Mamou
- Durée de formation : 3 jours
- Période : Première semaine de mai 2021
- Supports :
 - ✓ Questionnaires (module de exploitations familiales, module secteur moderne, module communautaire) ;
 - ✓ Manuel de l'agent recenseur ;
 - ✓ Manuel du chef d'équipe ;
 - ✓ Application installée sur les tablettes.

11.2.3. Formation des agents recenseurs

Le dispositif de formation tient compte des éléments suivants :

- Nombre d'agents recenseurs : 800
- Nombre de chefs d'équipe : 80
- Nombre de centres de formation : 12
- Nombre de formateurs : 48
- Nombre de superviseur régionaux : 16 (2/région)
- Nombre de superviseur numérique : 12
- Superviseur Préfectoral : 38 (1/Préfecture +5 Commune de Conakry)
- Durée de la formation : 7 jours

Dans chaque centre de formation, il y aura deux périodes dans la formation :

a) **Les 5 premiers jours**, la formation sera relative au module des exploitations familiales et concernera l'ensembles des enquêteurs, chef d'équipes et superviseurs régionaux et préfectoraux. Elle sera organisée de la façon suivante :

- Quatre (4) formateurs dont trois thématiciens et un informaticien
- Nombre d'agents recenseurs concernés : 800 agents recenseurs
- Nombre de chefs d'équipe : 80 dont 1 par groupe de 10 enquêteurs
- Lieu de formation : Chef-lieu de région administrative (8) et 4 autres chefs-lieux de préfecture
- Période : Deuxième semaine de mai 2021
- Supports :
 - ✓ Questionnaires (module de exploitations familiales, module communautaire) ;
 - ✓ Manuel de l'agent recenseur ;
 - ✓ Manuel du chef d'équipe ;
 - ✓ Carte de ZD ;
 - ✓ Application installée sur les tablettes.

b) **Les deux derniers jours de** formation seront consacrés aux modules communautaires et exploitations modernes. Elle sera organisée de la façon suivante :

- Quatre (4) formateurs
- Nombre de chefs d'équipe : 80
- Nombre de superviseur numérique : 12
- Superviseur Préfectoral : 38 (1/Préfecture +5 Commune de Conakry)
- Lieu de formation : Chef-lieu de région administrative (8) et 4 autres chefs-lieux de préfecture
- Période : Deuxième semaine de mai 2021
- Supports :
 - ✓ Questionnaires (module exploitations modernes) ;
 - ✓ Manuel du chef d'équipe ;
 - ✓ Application installée sur les tablettes ;
 - ✓ Carte de ZD.

NB : Les agents recenseurs ne sont pas concernés par la formation sur le module des exploitations modernes qui ne s'adresse qu'aux chefs d'équipe.

11.3. Dispositif de collecte

Le dispositif de collecte doit tenir compte des éléments suivants :

- Nombre de ménage ruraux au 31 juillet 2021 : 1 257 506
- Nombre total de ZD du RGHP 2014 : 9 668
 - ✓ Nombres de ZD rurales du RGHP 2014 : 6 951
 - ✓ Nombres de ZD urbains du RGHP 2014 : 2 717
- Nombre d'agents recenseurs : 800
- Nombre de chefs d'équipe : 80
- Nombre de superviseur régionaux : 16 (2/région)
- Nombre de superviseur numérique : 12
- Superviseur Préfectoral : 38 (1/Préfecture +5 Commune de Conakry)
- Nombre moyen de ZD rurales par agent recenseur : 8 ou 9
- Nombre moyen de ménages par agent recenseur : 1500
- Nombre moyen d'agents recenseurs par chef d'équipe : 10

Il y aura en tout **80 équipes de collecte** avec une moyenne de 10 équipe par région administrative. Chaque équipe est composée comme suit :

- 1 chef d'équipe chargé du contrôle de la collecte du module des exploitations familiales et de l'administration des module communautaire et exploitations modernes ;
- 10 agents recenseurs chargé chacun de l'administration du module des exploitations familiales.

En plus de la logistique (véhicule, moto, ...) et du petit matériel (cartable, imperméable, ...), chaque équipe aura :

- 1 tablette par agent recenseur ;
- 1 manuel de l'agent recenseur par agent recenseur ;
- 1 carte par ZD ;
- 1 tablette par chef d'équipe ;
- 1 manuel du chef d'équipe ;
- 10 exemplaires du questionnaire papier du module des exploitations familiales ;
- 5 exemplaires du questionnaire papier du module communautaire ;
- 5 exemplaires du questionnaire papier du module exploitations modernes.